

Compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2016

PRESENTS – M. Jean-Pierre LEMYRE, Mme Isabelle HERVY, MM Xavier SOREL, Paul HACQUARD, Mmes Claude MORIN, Danielle DAUBE-BESNARD, Yolande LEBRET, Dominique MERIADEC, MM Charles MICHEL, David TRAISNEL, Mme Christelle MORRY, M. Albert JEANNE, Mme Marie-Thérèse TOURNAILLE

ABSENTS EXCUSES -

M. Michel DUPUY qui a donné pouvoir à M. Xavier SOREL  
M. Guy GEFFROY qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LEMYRE  
Mme Charlette TERRISSE  
M. André LEFEVRE qui a donné pouvoir à Mme Christelle MORRY

ABSENTS -

Mme Josiane JOUSSELIN  
M. Michel SOL

SECRETAIRE de SEANCE – Mme Isabelle HERVY

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

1° - **EFFACEMENT DE RESEAUX RUE SAINTE MARIE**

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 6 octobre 2015, relative à l'effacement de réseaux, rue Sainte Marie, avec une prévision de participation de la commune qui devait s'élever à 98 300 €.

Or, les devis définitifs mettent en évidence un dépassement des montants indiqués précédemment.

En effet, le matériel d'éclairage public retenu s'avère plus onéreux que celui proposé initialement et d'autre part, la structure de la chaussée à reconstituer, nécessite l'emploi d'une quantité importante de grave bitume.

Une nouvelle délibération du conseil municipal est nécessaire.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 288 300 € HT.

Conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la commune de QUETTEHOU s'élève à 110 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux « rue Sainte Marie »,**
- demande au SDEM que les travaux soient achevés pour la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2016,**
- accepte la participation de la commune de 110 000 €,**
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,**
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,**
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement des dépenses.**

2° - **OFFICE DE TOURISME DE LA POINTE DE SAIRE**

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'Office du Tourisme de la Pointe de Saire a organisé un concert de la fête de la Marguerite le 16 juillet 2016. Des factures pour le paiement du groupe Lost Spoon et les repas des 2 musiciens ont été réglées par cet organisme qui sollicite le remboursement de ces frais qui s'élève à 690 €.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE LE MAIRE À RÉGLER À L'OFFICE DE TOURISME LES FACTURES POUR PAIEMENT DU GROUPE LOST SPOON ET LE REPAS DES 2 MUSICIENS.**
- **DIT QUE CETTE DÉPENSE EST PRÉVUE AU BUDGET PRIMITIF 2016.**

### **3° - FOOTBALL CLUB DU VAL DE SAIRE – EMPLOI D'AVENIR**

M. le Maire donne lecture du courrier du club de football du Val de Saire relatif au renouvellement de l'embauche d'un aide éducateur dans le cadre d'un contrat « emploi avenir » pour l'école de football et l'entraînement des seniors. Cette association souhaite que le coût de cet emploi soit supporté de nouveau par les communes de Réville, Saint Vaast la Hougue, Quettehou et le FCVS.

Il rappelle que le montant maximum de la participation de chaque commune ainsi que le club avait été fixé à 2 000 € par an, mais que le coût réel pour la 1<sup>ère</sup> année s'élevait à 1 277,83 € et la 2<sup>e</sup> année à 647,91 €.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 14 VOIX ET 2 VOIX CONTRE**

- ACCEPTÉ LE PRINCIPE DE MUTUALISATION DE CET EMPLOI PAR CONVENTION,**
- AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER TOUTES LES PIÈCES SE RAPPORTANT À CE DOSSIER,**
- DIT QUE LES CRÉDITS NÉCESSAIRES SERONT PRÉVUS AU COMPTE 6558**

### **4° - RENTREE SCOLAIRE**

Mme HERVY informe le conseil du déroulement de la rentrée scolaire du 2 septembre dernier. Le nombre d'élève est de 160 répartis en 8 classes (5 primaires et 3 maternelles). Elle précise qu'elle a effectué 27 inscriptions en juin mais que le seuil de fermeture est établi à 168 élèves.

En ce qui concerne la sécurité de l'école, elle explique la modification de l'accès à l'école et de la sortie, ainsi que l'interdiction de stationnement chemin des écoles au bénéfice du parking des écoles pour l'entrée et la sortie afin d'être en phase avec les recommandations du plan Vigipirate ....

Par ailleurs, l'école a été équipée de 8 tablettes numériques.

Quant à la cantine, l'effectif est à la hausse, notamment au niveau des enfants de maternelle.

### **5° - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

#### **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Le droit de préemption n'a pas été exercé par la Commune sur la parcelle suivante :

DIA reçue le 18 juillet 2016 transmise par SCP LEFRANCOIS-BRAMOUILLE, notaires à QUETTEHOU concernant les parcelles C nos 972 et 975 d'une superficie de 954 m<sup>2</sup>, propriété bâtie de M. et Mme André BETTON/CHOISNET,

DIA reçue le 29 juillet 2016 transmise par SCP LEFRANCOIS-BRAMOUILLE, notaire à QUETTEHOU, concernant les parcelles AE 554, 557, 559, 560 et 561 d'une superficie de 600 m<sup>2</sup>, propriété bâtie de SCI POINT DE SAIRE,

DIA reçue le 05 août 2016 transmise par SCP LEFRANCOIS-BRAMOUILLE, notaire à QUETTEHOU, concernant la parcelle A 175 d'une superficie de 777 m<sup>2</sup>, lot 2, propriété non bâtie de Consorts LAINE,

DIA reçue le 05 août 2016 transmise par SCP LEFRANCOIS-BRAMOUILLE, notaire à QUETTEHOU, concernant la parcelle AB 244 d'une superficie de 393m2, propriété non bâtie de LEGOUPIL/LERAY Françoise,

DIA reçue le 05 août 2016 transmise par SCP LEFRANCOIS-BRAMOUILLE, notaire à QUETTEHOU, concernant la parcelle A 180 d'une superficie de 775 m2, lot 7, propriété non bâtie de Consorts LAINE,

DIA reçue le 11 août 2016 transmise par SCP LEFRANCOIS-BRAMOUILLE, notaire à QUETTEHOU, concernant les parcelles AE 473, 476, 481, 482, et 483 d'une superficie de 413 m2 + 1595 m2 (voiries, espaces verts, parkings et espaces commun), propriété bâtie de LECAVELIER Janine,

DIA reçue le 29 août 2016 transmise par SCP LEFRANCOIS-BRAMOUILLE, notaire à QUETTEHOU, concernant les parcelles A 174 (lot 1) d'une superficie de 823 m2, propriété non bâtie de Consorts LAINE.

## 6° - QUESTIONS DIVERSES

### Remerciements

- du Centre nautique de la Baie pour la subvention octroyée au club de voile.
- de M. et Mme Jean HAMELIN

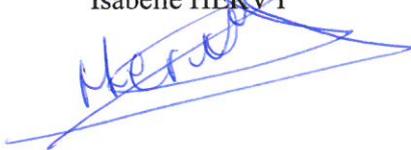
Repas des aînés : dimanche 9 octobre 2016 pour les personnes âgées de 70 ans et plus (inscriptions en mairie).

Plan climat-énergie : possibilité de bénéficier d'un diagnostic thermographique gratuit (inscription à la Maison du Département avant le 19 novembre 2016).

Travaux chasse aux Gresles/chasse du Bigard : presque terminés, reste engazonnement des bas-côtés. Prévus d'enfouissement rue du Vieux Puits.

Fin de la séance : 22 h 05

La SECRETAIRE,  
Isabelle HERVY



Le MAIRE,  
Jean-Pierre LEMYRE



